



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Napierville du 10 décembre 2020 à 20h00 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- |                      |                 |
|----------------------|-----------------|
| - Conférence Web     | - Marthe Tardif |
| - Ghislain Perreault | - Serge Brault  |
| - Daniel Dumontier   | - David Dumont  |
| - Mario Dufour       | -               |

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Chantale Pelletier.

### ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 10 DÉCEMBRE 2020

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Programme d'aide à la voirie locale : (Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local): Reddition de comptes (AIRRL-2020-642)
3. Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE et PPA-ES): Reddition de comptes
4. Travaux publics: Achat d'un turbidimètre
5. Dépôt du formulaire de l'usage de l'eau potable
6. Demande de dons
  - a) Club Lions de Napierville
  - b) Fabrique St-Cyprien
7. Adoption du règlement 432-3 Tarification
8. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
9. Levée de l'assemblée

#### 2020-12-382 Adoption de l'ordre du jour

#### Résolution #2020-12-382 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel.

ADOPTÉE

#### 2020-12-383 Programme d'aide à la voirie locale (Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local: Reddition de

#### Résolution #2020-12-383 : Programme d'aide à la voirie locale (Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local: Reddition de comptes (AIRRL-2020-642)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale *Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local* (AIRRL);



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### comptes (AIRRL-2020- 642)

CONSIDÉRANT QUE la confirmation du versement d'une aide financière maximale de 152 788\$ pour la réfection de la rue de l'Église à Napierville suivant lettre en date du 6 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés et complètement terminés en date du 31 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés et les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au Programme d'Aide à la Voirie locale (PAV);

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

Que le conseil de la Municipalité de Napierville approuve les dépenses admissibles relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire de reddition de compte, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

### 2020-12-384 Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE et PPA-ES): Reddition de comptes

### Résolution #2020-12-384 : Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE et PPA-ES): Reddition de comptes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets Particuliers d'Amélioration (PPA) du Programme d'Aide à la Voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE les formulaires de reddition de comptes V-0321 ont été dûment remplis;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au Programme d'Aide à la Voirie locale (PAV);

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

Que le conseil de la Municipalité de Napierville approuve les dépenses d'un montant de 93 293.24\$, taxes incluses relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur les formulaires V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

### 2020-12-385 Travaux publics: Achat d'un turbidimètre

### Résolution #2020-12-385 : Travaux publics: Achat d'un turbidimètre

CONSIDÉRANT QUE l'usine de filtration d'eau potable opère depuis janvier 2006 et qu'il est nécessaire de remplacer certains équipements ayant atteint leur vie utile;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer un turbidimètre pour vérifier la turbidité de l'eau après la filtration;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Veolia* a transmis une offre de prix pour l'achat d'un turbidimètre de nouvelle génération au laser au montant de 8 098.97\$ taxes incluses en date du 04 décembre 2020;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à faire l'achat d'un nouveau turbidimètre modèle TU5300 au montant de 8 098.97\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

### Dépôt du formulaire de l'usage de l'eau potable

### Dépôt du formulaire de l'usage de l'eau potable

La Directrice générale, Madame Julie Archambault, dépose au Conseil municipal une copie du formulaire de l'usage de l'eau potable pour l'année 2019, incluant les immobilisations ponctuelles, dûment approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

### Demande de dons

### Demande de dons

### 2020-12-386 Demande de don: Club Lions de Napierville

### Résolution #2020-12-386 : Demande de don: Club Lions de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions de Napierville organise annuellement des soirées bénéfiques ainsi que des activités afin de collecter des fonds pour venir en aide aux gens dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est à but non lucratif et oeuvre sur le territoire de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de COVID-19, leurs activités de financement ne peuvent être effectués, mais que la demande est toujours présente dans notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a transmis une demande d'aide financière à la Municipalité de Napierville en date du 12 novembre 2020;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 500\$ au Club Lions de Napierville afin de les aider financièrement pour l'année 2020.

ADOPTÉE

### 2020-12-387 Demande de don: Fabrique St-Cyprien

### Résolution #2020-12-387 : Demande de don: Fabrique St-Cyprien

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Saint-Cyprien organise habituellement une journée Spaghetti afin de financer les dépenses et offrir des services religieux;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de COVID-19 l'activité annuelle principale de financement a dû être annulée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité effectue habituellement un don annuel pour la Fabrique St-Cyprien lors de cette activité de financement;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Saint-Cyprien est un organisme à but non lucratif situé sur le territoire de la Municipalité de Napierville;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Saint-Cyprien a fait une demande d'aide financière en date du 03 décembre 2020;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 500\$ à la Fabrique Saint-Cyprien afin de les aider financièrement dans cette période difficile pour l'année 2020.

ADOPTÉE

### 2020-12-388 Adoption du règlement 432-3 Tarification

#### Résolution #2020-12-388 : Adoption du règlement 432-3 Tarification

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire modifier son règlement numéro 432 relatif à l'établissement des tarifs pour divers services rendus par la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244,1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité peut établir des tarifs pour financer en tout ou en partie ses biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT QUE ces tarifs peuvent consister en un prix exigé de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à l'assemblée du 03 décembre 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé séance tenante.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

Qu'un règlement portant le numéro 432-3, soit et est adopté.

ADOPTÉE

### Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

#### Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Intervention de : Aucune assistance, séance tenue sans public selon les recommandations ministérielles en lien avec la COVID-19, séance enregistrée vocalement et disponible sur le site internet de la municipalité;

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

\_\_\_\_\_  
Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

### 2020-12-389 Levée de l'assemblée

#### Résolution #2020-12-389 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h07.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
CHANTALE PELLETIER  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
JULIE ARCHAMBAULT  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE